

**Séance du mardi 21 juillet 2015**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 13/07/2015

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

*L'an deux mille quinze et le vingt et un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION

**Représentés:**

**Absents:** Francoise MARRONCLE, Roger FRAISSINIE

**Objet: Crématorium : Assistance de Maîtrise d'Oeuvre - 2015\_048**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le projet de Crématorium par délibération n° 2015-035 en date du 29 avril 2015.

Il propose maintenant de choisir la société qui sera chargée de la mission d'Assistance de Maîtrise d'Œuvre pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la Délégation de Service Public.

Après consultation, les cabinets d'expertise suivants nous ont remis des offres :

ESPELIA - 80 rue Taitbout 75009 PARIS

POUR EN SAVOIR PLUS - 35 avenue Lagache 93250 VILLEMONTBLE

FUNE CONSULT - 1 rue des Fusillés 94270 LE KREMLIN BICETRE

MPG - 29 square Saint Charles 75012 PARIS

ASPASIE - 12 allée Antoinette 77400 LAGNY SUR MARNE

Gille DEBEAUMARCHE Consultant - 10 rue de Picardie 60610 LACROIX SAINT OUEN

Après analyse, la commission nous propose de retenir la société ASPASIE. Il s'agit de la moins-disante et ayant une expérience significative dans le domaine funéraire.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de confier la mission d'Assistance de Maîtrise d'Œuvre pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la Délégation de Service Public du crématorium à la société ASPASIE pour un montant de 8160 euros HT (huit mille cent soixante euros) soit 9792 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la mission citée en objet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 après décision modificative.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le  
et publication ou notification du



Le Maire,  
A. DUJOLS

